05

Les impôts et taxes affectés

En 2021, les impôts et taxes affectés (ltaf) représentent 30 % des ressources de la protection sociale (hors transferts) et augmentent de 7,2 %, après avoir stagné en 2020. Cette hausse, notamment des recettes de la TVA et de la CSG, s'explique essentiellement par la reprise économique de 2021, qui entraîne un rebond de la consommation et des revenus d'activité.

Les impôts et taxes repartent à la hausse grâce à l'amélioration de la situation économique

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée au financement de la protection sociale augmente fortement de 19,4 % en 2021, après une baisse de 1,8 % en 2020 (tableau 1). La TVA est le principal contributeur à la hausse des impôts et taxes affectés (Itaf) en 2021 (graphique 1). Cette augmentation de la TVA s'explique par deux facteurs. D'une part, la reprise de la consommation, en 2021, soutient les recettes globales de TVA. D'autre part, la part de TVA affectée à la protection sociale passe de 27,7 % en 2020 à 28,7 % à 2021. Après la forte hausse destinée à compenser la baisse des cotisations en 20191, cette nouvelle augmentation de la part de TVA affectée s'explique par plusieurs facteurs : elle aide à faire face aux dépenses de sécurité sociale liées aux dons de vaccins à des pays tiers ; elle correspond également à un financement européen dans le cadre du plan NGEU² au titre

des investissements liés au Ségur de la santé; elle accompagne également le transfert à la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) du financement de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)3.

La part de la TVA dans les impôts et taxes affectés à la protection sociale, qui n'était que de 4,3 % en 2018, atteint ainsi 20,6 % en 2021 (graphique 2).

En 2021, avec la reprise de l'activité, la contribution sociale généralisée (CSG)4, qui représente près de la moitié des Itaf, rebondit pour atteindre 129,4 milliards d'euros (+4,7 % après -2,3 %). La hausse de la masse salariale privée soutient la CSG assise sur les revenus d'activité, tandis que la CSG liée aux revenus de remplacement diminue en 2021 après une très forte hausse en 2020. Ces fluctuations reflètent celles du chômage partiel (fiche 11). Enfin, la CSG sur les revenus du capital est en nette hausse, en raison de la hausse des dividendes et des plus-values immobilières.

¹ La part de TVA affectée à la protection sociale augmente en 2019 à la suite de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations.

² NextGenerationEU (NGEU) est un plan de relance européen de 800 milliards d'euros qui doit aider les États membres à faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19. La protection sociale a bénéficié, sous forme d'une fraction de TVA, d'un financement du budget de l'Union européenne (à hauteur de 0,8 milliard d'euros) au titre des investissements du Ségur de la santé.

³ L'ASI était financée jusqu'en 2020 conjointement par l'État et le Fonds spécial d'invalidité.

⁴ Dans les comptes de la protection sociale, la CSG est plus faible que celle effectivement encaissée en 2021, car les montants sont comptabilisés en droits constatés, et non au moment du versement effectif. Ainsi, les reports de paiement de la CSG de 2020, estimés à 2,2 milliards d'euros, sont enregistrés dès 2020 et non pas en 2021. Ceux qui ne seront effectivement pas recouvrés sont enregistrés en moindres ressources du compte de capital (fiche 6).

Tableau 1 Les impôts et taxes affectés entre 2019 et 2021

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %

	Les impôts et taxes affectés					
	En niveaux			En évolutions		Structure
	2019	2020	2021	20/19	21/20	2021
CSG	126,5	123,6	129,4	-2,3	4,7	49,3
Impôts sur le revenu hors CSG	11,5	13,1	15,2	13,7	16,4	5,8
TVA	46,1	45,3	54,1	-1,8	19,4	20,6
Impôts sur les produits hors TVA	30,0	32,1	32,0	6,9	-0,2	12,2
Impôts sur les salaires et la main- d'œuvre	24,0	25,2	26,5	5,0	5,2	10,1
Impôts nets divers sur la production	5,4	5,9	5,4	7,9	-7,4	2,1
Transfert de recettes fiscales	-0,2	-0,2	-0,2	-1,3	1,3	-0,1
Total des Itaf	243,3	244,8	262,4	0,6	7,2	100

Lecture > En 2021, les revenus issus de la CSG atteignent 129,4 milliards d'euros, en hausse de 4,7 % par rapport à l'année passée. En 2021, la CSG représente 49,3 % de l'ensemble des impôts et taxes affectés. **Source >** DREES, CPS ; Insee, les comptes nationaux annuels.

Les impôts sur le revenu (hors CSG) sont essentiellement composés de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) (pour 7,9 milliards d'euros) et des remises pharmaceutiques1 versées par les laboratoires pharmaceutiques aux caisses de sécurité sociale (pour 5,3 milliards d'euros). Le dynamisme de ces dernières, encouragé par l'arrivée sur le marché de nombreux médicaments innovants, est le principal contributeur à la forte hausse des impôts sur le revenu (hors CSG) en 2021 (+16,4 %). Par ailleurs, comme pour la CSG, dont l'assiette est identique, la CRDS est poussée à la hausse par le dynamisme des revenus d'activité. À l'inverse, la hausse des impôts sur le revenu (hors CSG) est

limitée par la baisse de la contribution exceptionnelle versée par les organismes complémentaires exerçant une activité en santé (0,5 milliard d'euros après 1,0 milliard en 2020). Cette contribution temporaire, instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021, est destinée au financement des dépenses exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19.

Les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre comprennent surtout la taxe sur les salaires, la contribution solidarité autonomie (CSA) et le forfait social. En 2021, ces impôts sont en hausse (+5,2 %), principalement sous l'effet du

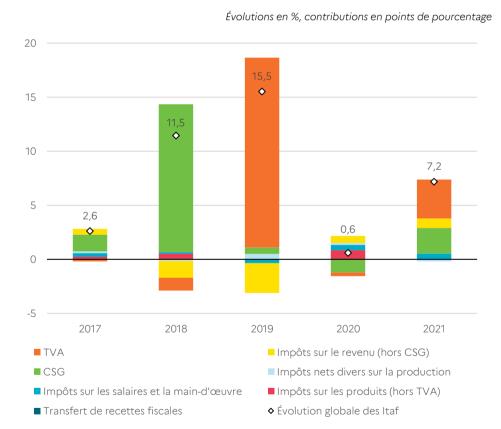
seuil fixé par la loi, cet excès étant souvent porté par l'arrivée sur le marché de médicaments innovants. Les remises produits sont principalement composées des remises dites à « la première boîte ». Elles dépendent du nombre de boîtes vendues pour certains médicaments. Ces remises concernent environ 3 % des produits remboursables, essentiellement des produits innovants.

¹ Les remises pharmaceutiques ou remises conventionnelles constituent l'un des leviers de régulation de la dépense remboursable à la main du Comité économique des produits de santé (CEPS). Différents types de remises sont versées par les laboratoires pharmaceutiques à la CNAM. Parmi celles-ci, les remises globales et produits (hors remises dites ATU) sont comptabilisés au sein des impôts sur les revenus. Les remises globales sont dues par les laboratoires lorsque le chiffre d'affaires dépasse un

dynamisme de la taxe sur les salaires. Cette taxe s'applique sur les salaires de certains secteurs d'activité, notamment les établissements bancaires et les établissements publics sanitaires et médico-sociaux. Or les salaires de ces derniers ont été fortement revalorisés en 2021 dans le cadre du Ségur de la santé. La CSA augmente également en lien avec la masse

salariale privée. Les contributions au Fonds national d'aide au logement sont, quant à elles, portées par celle du groupe Action Logement, qui double en 2021 pour atteindre 1 milliard d'euros. À l'inverse, les recettes du forfait social diminuent car son assiette repose sur les résultats des entreprises de l'année 2020, marquée par la crise économique.

Graphique 1 Évolutions des impôts et taxes affectés, et contributions des différentes composantes entre 2017 et 2021

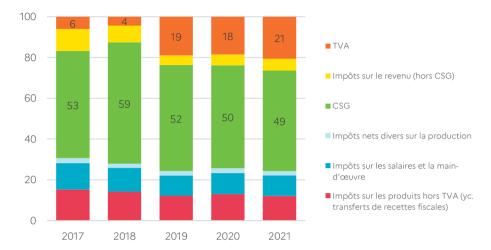


Lecture > En 2021, les impôts et taxes affectés augmentent de 7,2 %. La hausse de la TVA explique la moitié de cette hausse (3,6 points).

Source > DREES, CPS; Insee, comptes nationaux annuels.

Graphique 2 Types d'impôts et taxes affectés entre 2017 et 2021

Parts en %



Lecture > En 2021, la TVA représente 21 % des impôts et taxes affectés à la protection sociale. **Source >** DREES. CPS.

Certaines recettes subissent encore le contrecoup de la crise sanitaire et économique de 2020

Les impôts net divers sur la production, essentiellement composés de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de sa contribution additionnelle, sont aussi en diminution (-7,4%) en raison de la baisse des revenus sur lesquels est assise la C3S. La C3S payée par les entreprises en 2021 dépend de leur chiffre d'affaires de 2020, affecté par la récession économique.

Après avoir fortement augmenté en 2020, sous l'effet du dynamisme des recettes de taxe sur les tabacs, les impôts sur les produits (hors TVA)

stagnent en 2021 (-0,2 %). Les impôts sur les produits (hors TVA) comprennent les taxes sur les boissons et sur les tabacs, ainsi que la taxe de solidarité additionnelle (TSA) sur les contrats d'assurance santé. En 2021, les revenus de la taxe sur les tabacs reculent fortement, à la suite de la baisse de la consommation liée à la dernière hausse des prix du tabac de fin 2020, ainsi qu'à la reprise des achats transfrontaliers induite par la réouverture des frontières. En revanche, les revenus de la taxe sur les boissons et les contributions sur les jeux et les paris sont en hausse en 2021, ce qui constitue un retour à la normale après les effets des confinements de 2020.

Pour en savoir plus

- > **Direction de la Sécurité sociale** (2022, septembre). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2021, prévisions 2022 et 2023.
- > Comité économique des produits de santé (2021, décembre). Rapport d'activité 2020.